



www.vdev.fr



www.ffsa.org

REGLEMENT 2010

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le présent règlement a été approuvé par la FFSA, permis d'organisation numéro C46 en date du 30 mars 2010.

1.1. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International FIA, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des circuits « asphaltés » ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Toutes les parties participantes (organisateur, concurrents et circuits) s'engagent à appliquer et à respecter les règles régissant ce Challenge.

1.2. Calendrier

Le Challenge Funyo se déroulera selon le calendrier ci-dessous :

Date de l'épreuve	Circuit	Nombre de courses	COEF.
15-16 mai / May, 15-16 th	Haute Saintonge	3 x 20 minutes	1
18-19-20 juin / June, 18 th - 19 th - 20 th	Pau Arnos	3 x 20 minutes	1
2-3-4 juillet / July, 2 th - 3 th - 4 th	Lédenon	3 x 20 minutes	1
3-4-5 septembre / September, 3 th - 4 th - 5 th	Paul Ricard HTTT	3 x 20 minutes	2
24-25-26 septembre / September, 24 th - 25 th - 26 th	Dijon	3 x 20 minutes	1
22-23-24 octobre / October, 22 th - 23 th - 24 th	Magny-Cours	3 x 20 minutes	1

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Licences

Le Challenge Funyo est ouvert, sur invitation, aux pilotes de l'Union Européenne et pays assimilés par la FIA, titulaires d'une licence nationale ou internationale concurrent conducteur en cours de validité délivrée par leur ASN.

3.3. Inscriptions à une épreuve du Challenge Funyo :

Tout pilote désirant s'inscrire à une épreuve du Challenge Funyo devra envoyer à l'opérateur délégué :

V de V Sports - 11 Chemin du Bois Badeau - 91220 BRETIGNY SUR ORGE - France

Tel : 00 33 (0)1 69 88 05 24 - Fax : 00 33 (0)1 60 84 26 57 - E-Mail : info@vdev.fr

une demande d'inscription selon le modèle établi avant la date limite d'engagement de l'épreuve à laquelle il compte participer, accompagnée d'un chèque à l'ordre de V de V Sports, représentant l'engagement à l'épreuve et un chèque de 700 € à l'ordre de V de V Sports représentant l'inscription au Challenge Funyo.

Le prix de l'engagement est fixé à 550 € par épreuve et à 1 000 € pour l'épreuve du Paul Ricard.

Les dates limites d'engagement pourront être prorogées exceptionnellement jusqu'à l'ouverture des vérifications administratives.

3.4. Inscription à la saison du Challenge Funyo :

3.4.1. Tout concurrent désirant participer à la saison complète du Challenge Funyo devra envoyer à l'opérateur délégué ;

V de V Sports - 11 Chemin du Bois Badeau - 91220 BRETIGNY SUR ORGE - France

Tel : 00 33 (0)1 69 88 05 24 - Fax : 00 33 (0)1 60 84 26 57 - E-Mail : info@vdev.fr

une demande d'inscription selon le modèle établi avant la date limite d'engagement de la première épreuve de la saison, accompagnée d'un chèque de 700 € à l'ordre de V de V Sports représentant l'inscription au Challenge Funyo, ainsi qu'un chèque de 3 750 € représentant l'engagement à toutes les épreuves du calendrier (550 € x 5 épreuves + 1000 € pour le Paul Ricard).

La Passion dans la Compétition





www.vdev.fr



www.ffsa.org

V de V Sports prendra en compte les engagements des concurrents dans la limite des places disponibles.

3.4.2. Un concurrent inscrit au Challenge Funyo, ne pouvant participer à une ou plusieurs épreuves devra envoyer à **V de V Sports** une lettre de non-participation, avant la date de clôture des engagements.

3.4.3. Il ne sera effectué aucun remboursement en cas de non-participation d'un concurrent à une ou plusieurs épreuves et les engagements ne pourront être reportés sur un autre concurrent.

3.6. Généralités

Chaque pilote ne pourra utiliser qu'une seule voiture lors d'une même épreuve et il n'y aura qu'un seul pilote par voiture.

ARTICLE 4 - VEHICULES ET EQUIPEMENTS

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé dans les articles suivants est RIGOREUSEMENT INTERDIT.

4.1. Véhicule admis :

4.1.1. Définition du véhicule :

Un véhicule de marque « FUNYO », fabriqué par les ateliers de Y.O. Concept, strictement de série, conforme aux prescriptions du constructeur.

- 4 RC :

- 4 RS : sur dossier d'inscription et accord du constructeur et du collège des commissaires sportifs.

La modification de l'arceau par le rajout d'étais frontaux de diamètre 40 mm, épaisseur 2,5 mm visé dans l'extension de la fiche 404 est obligatoire et doit être effectuée par YO Concept.

Tous les véhicules doivent être de série : « Strictement de série » signifie qu'aucune modification, de quelque nature que ce soit et sur un quelconque élément du véhicule, n'est admise.

Aucune préparation, ni usinage, ni polissage, ni grattage, ni équilibrage, ni traitement, etc. ne sont autorisés. En conséquence, toutes les pièces du véhicule devront être conformes aux plans, aux cotes et tolérances du constructeur.

Les concurrents sont dans l'obligation de vérifier que le remplacement d'une pièce usagée doit se faire par une pièce d'origine référencée par le constructeur et que, une fois le remplacement effectué, le véhicule réponde aux normes du cahier des charges.

Les concurrents sont dans l'obligation de présenter leur voiture en parfait état de carrosserie, de mécanique et de sécurité sous peine de se voir refuser leur participation aux épreuves.

Le remplacement du volant, du levier de vitesse, du siège et en général tout ce qui contribue au confort du pilote et qui n'améliore pas les performances, sont autorisés sous réserve d'acceptation écrite du constructeur.

4.2. Carburant - Pneumatiques - Equipements

4.2.1. Carburant

Voir le Règlement Standard des Circuits « asphaltes » **2010**.

Pendant les essais et les courses, les ravitaillements en carburant sont interdits.

4.2.2. Pneumatiques

Les couvertures chauffantes et autres systèmes pour chauffer les pneus sont interdits.

Les bouchons de valve sont obligatoires.

- Pour toutes les voitures, les pneus AVON France, slick et pluie uniquement, sont obligatoires et seront à commander à la société Duo Pneu Racing - ancien chemin d'Hyères - 83390 CUERS

Tel : 04 94 28 58 13 - Fax : 04 94 28 58 13.

- Les dimensions seront identiques pour tous les véhicules :

- Diamètre des jantes : 13 pouces.
- Pneumatique arrière : 250/570x13.
- Pneumatique avant : 210/550x13.

- La dureté des gommages sera identique pour tout le monde.

- Un marquage spécifique (code barre) identifiera ces pneus et aucune autre marque ne sera tolérée, que ce soit aux essais et en course.

4.2.2.1 Marquage des pneus :

1. Attribution :

Le nombre de pneus slicks est limité à 4 : 2 avant et 2 arrière pour 2 épreuves.

Chacun de ces pneus devra être marqué avant la 1^{ère} séance d'essais qualificatifs.

2. Joker :

Pour toute la saison, chaque voiture pourra disposer de 2 pneus « joker » neufs (1 avant et 1 arrière), chacun de ces pneus ne pourra être utilisé qu'une seule fois.

3. Procédure de marquage :

Une fiche d'identification des pneus sera donnée au concurrent lors des vérifications administratives de la première épreuve. Celui-ci devra sous sa responsabilité remplir cette fiche en renseignant les numéros d'identification apposés par le fabricant sur les pneus qui lui sont attribués.

Le concurrent restituera obligatoirement cette fiche lors de la signature de présence au briefing. Si le concurrent n'a pas restitué sa fiche avant la fin du briefing, ses temps de qualification seront annulés et il partira en dernière ligne pour la 1^{ère} course.

Ces pneus seront utilisés pour la deuxième et la troisième épreuve. Ils devront en faire de même à la quatrième épreuve pour les pneus qu'ils utiliseront pour le reste de la saison.

Dans le cas d'un concurrent qui ne débiterait pas à la première, ou à la quatrième épreuve, il devra obligatoirement utiliser des pneus d'occasions.

4.2.3. Equipements

4.2.3.1. Echappement

Le silencieux d'échappement référencé par YO Concept « YO 4529-1 » est le seul utilisable dans le Challenge.

Niveau sonore pour les circuits en 2010 :

En statique : La mesure sera faite conformément à la réglementation technique FFSA 2010 « méthode de mesure du bruit » valeur maximale autorisée est de 100 dB avec une tolérance de 5dB à 75% du régime maxi.

En dynamique : La valeur maximale autorisée est de 100 dB avec une tolérance de 5dB selon la procédure suivante :

La mesure de bruit sera faite avec un sonomètre en position courbe A

et temps de réponse rapide tel que décrit dans la publication 179 (1065) « sonomètre de précision » de la commission électronique inter (CEI) sur les caractéristiques des appareils de mesure de bruit.

La mesure sera prise en bord de piste en un point défini par le Commissaire Technique et validée par le Collège des Commissaires sportifs.

Position du sonomètre :

Axe de mesure : Perpendiculaire à la piste

Hauteur : 1,30 m par rapport au sol

Sanctions

Pour toutes valeurs relevées au dessus de 105 dB :

Pour chaque dB au dessus de 105 dB, le Collège des Commissaires Sportifs pourra prononcer un recul de 2 places sur le classement des essais qualificatifs ou de la course.

Si la valeur mesurée est supérieure à 110 dB, le Collège des Commissaires Sportifs pourra prononcer l'arrêt de la voiture et l'annulation des temps des essais ou l'exclusion de l'épreuve

Des contrôles auront lieu lors des vérifications préliminaires, pendant les essais et les courses. Un contrôle préventif sera à la disposition des concurrents avant les essais qualificatifs.

4.2.3.3. Transpondeur

Chaque voiture devra être équipée lors de chaque épreuve organisée en France d'un transpondeur de marque **Chronolec**.

Les concurrents sont responsables :

- du bon montage du transpondeur.
- de son bon fonctionnement en permanence.
-

4.2.3.5. Télémétrie - Transmission

La Passion dans la Compétition





www.vdev.fr



www.ffsa.org

Le transfert de données par télémétrie est interdit. La liaison radio est autorisée sur les voitures, chaque concurrent doit indiquer à V de V Sports la fréquence utilisée.

4.2.3.6. Eclairage

- Les phares additionnels sont interdits. Les phares de série doivent conserver leur configuration d'origine. Si les phares d'origine comportent 4 optiques, seuls 2 optiques pourront être allumés en même temps.

- Les feux arrière et catadioptrés sont obligatoires. **Les clignotants peuvent être supprimés et être utilisés en fonction feu stop avec un cabochon rouge.**

Au moins un essuie-glace en fonctionnement est obligatoire sur un Proto fermé.

- Chaque voiture devra être équipée de feux de pluie à leds rouge à l'arrière.

4.2.3.7. Poids

C'est le poids réel de la voiture sans le pilote et son équipement.

Jusqu'à 2000 cm³ les voitures ne devront pas avoir un poids inférieur à 580 kg durant toute la durée de l'épreuve.

En cas de doute les Commissaires Techniques devront faire vidanger les réservoirs de liquides consommables pour vérifier le poids.

4.4. Numéros de course

4.4.1. La F.F.S.A. attribuera, à chaque voiture, un numéro de course valable pour l'année en cours. Les numéros fournis par V de V Sports incluront la publicité obligatoire.

Les numéros de course devront être conformes à la réglementation FFSA (article 4.3.1 du Règlement Standard des Circuits).

Les numéros doivent être placés sur l'avant et sur les deux flaps d'ailerons.

ARTICLE 5 - PUBLICITE

5.1. Publicité obligatoire

Les voitures participant au Challenge Funyo 2010 devront obligatoirement être identifiées conformément au plan d'identification défini par la F.F.S.A. et V de V Sports. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

L'initial du ou des prénoms ainsi que le nom du pilote devra figurer sur le haut de l'avant de la voiture (devant la casquette de tableau de bord, en lettre de 60 mm de haut, corps 1,5 mm, en noir ou blanc, contrastant avec la couleur de la carrosserie).

En aucun cas, l'identification des voitures définie par la F.F.S.A. et V de V Sports ne pourra être modifiée par les pilotes.

Est interdite, sur les voitures et les combinaisons, toute publicité entrant en concurrence avec celle de l'un des partenaires du Challenge Funyo.

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.3. Zone des stands

Sauf disposition particulière annoncée lors du briefing, la vitesse sur la voie des stands est limitée à 60 km/h sous peine de pénalité.

6.3.7. Tout usage irrégulier de la zone des stands : accès, vitesse, circulation, arrêt, sortie, etc. fera l'objet de pénalités qui pourront être comprises entre une amende de 110 euros et l'exclusion.

Les décisions seront prises par le Collège des Commissaires Sportifs sur rapport du Directeur de Course.

6.4. Aire de signalisation

Deux personnes au maximum par véhicule en piste, dûment identifiables par un laissez-passer spécifique à la discipline, sont admises en bord de piste. Un emplacement leur sera désigné pendant les essais et la course auxquels participe leur pilote. Ils ne pourront ni atteindre ni quitter cet emplacement durant les essais et les courses et devront le quitter dès l'injonction qui leur sera donnée à la fin des essais et de la course. Ces emplacements ne sont prévus que pour permettre aux aides de donner aux pilotes les indications qu'ils jugent utiles sans toutefois utiliser des emblèmes ou drapeaux semblables à ceux utilisés par l'organisation.

Pénalisations :

La Passion dans la Compétition





www.vdev.fr



www.ffsa.org

- Présence de toute autre personne : Drive-Through du véhicule concerné, sur décision du Directeur de Course.
- En cas de récidive : rapport au Collège.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. Essais

7.1.1. Essais libres

Des séances d'essais privés pourront être proposées par l'opérateur au plus tôt le Jeudi matin précédant la date de la séance d'essais qualificatifs.

7.1.2. Essais qualificatifs

Une séance de 15 minutes définissant la grille de départ de la première course.

7.2. Briefing

Se référer au règlement standard des circuits asphaltés 2010.

7.3. Course

Trois courses de 20 minutes.

7.3.1. Départ Arrêté

7.3.1.4. Procédure de départ

La grille de départ sera affichée 1 heure après les essais officiels.

La grille de départ sera de la forme 1 x 1 décalée dans l'ordre des meilleurs temps réalisés aux cours des essais qualificatifs pour la course 1 et dans l'ordre d'arrivée de la course 1 pour la course 2 (pôle défini dans le règlement particulier de chaque épreuve).

La Grille de la course 3 sera faite en fonction des places obtenues dans les courses 1 et 2. Le plus petit nombre de point étant en première position. En cas d'ex aequo, le classement de la 1ère manche prévaudra. Les pilotes ne participant pas à l'une des manches marqueront les points du dernier classé + 1. Dans ce cas les ex æquo seront départagés par la manche qu'ils ont disputée.

Si deux ou plusieurs voitures ont réalisé le même temps, la priorité sera donnée à celui qui l'a réalisé le premier.

7.3.2.1.1. Interdiction de changer les roues à moins de 20 minutes du départ, sauf avis contraire de la Direction de course. Les changements de roues ne pourront pas être autorisés sur la grille de départ.

7.3.2.3. Si une ou plusieurs voitures doivent être retirées de la grille, les intervalles ne seront pas comblés.

7.3.5. Arrivée

Le drapeau à damiers sera présenté sur la voiture de tête après 20 minutes de course.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

9.1. Toutes les voitures ayant pris le départ de la course figurent au classement. Ne pourront prétendre aux barèmes des points que les voitures ayant effectué 75% du nombre de tours ou de temps réalisés par le vainqueur (arrondi au tour inférieur).

Il sera établi un classement au scratch par course.

Il sera également établi un classement à la classe.

9.2. Attribution des points

Pour marquer des points au scratch, une voiture devra avoir parcouru 75% de la distance du 1^{er} au scratch.

Pour marquer des points dans sa classe, une voiture devra avoir parcouru minimum 75% (T.MINI) de la distance du 1^{er} de sa classe, cette dernière devant avoir elle-même parcouru 75% de la distance du 1^{er} au scratch.

Dans le cas où une voiture est seule partante dans sa classe, pour marquer des points, elle devra avoir parcouru la distance minimum retenue (T.MINI) dans le cas cité ci-dessus.

La Passion dans la Compétition



Classement Classification	Scratch	Classe / Class		Classement Classification	Scratch
		mini 4 partants at least 4 starters	- de 4 partants less than 4 starters		
1 ^{er}	30	10	3	12 ^e	13
2 ^e	27	9	2	13 ^e	12
3 ^e	25	8	1	14 ^e	11
4 ^e	22	7	-	15 ^e	10
5 ^e	20	6	-	16 ^e	9
6 ^e	19	5	-	17 ^e	8
7 ^e	18	4	-	18 ^e	7
8 ^e	17	3	-	19 ^e	6
9 ^e	16	2	-	20 ^e	5
10 ^e	15	1	-	21 ^e	4
11 ^e	14	-	-	-	-

Les points obtenus au classement général et au classement par classe sont cumulables.

9.2.2. Sera considéré comme partant tout pilote figurant sur la liste des autorisés à participer à la séance d'essais qualificatifs et ayant été chronométrés.

9.5. Classement final

Chaque pilote totalisera les points obtenus au classement de chaque course.

Pour l'établissement du classement final, le nombre de résultats retenus sera établi en application de l'article III paragraphes A « Généralités » des prescriptions générales FFSA.

ARTICLE 10 - PRIX

10.1. La remise des prix s'effectuera lors du podium, après l'arrivée de la course.

Il n'y aura pas de podium pour les catégories comportant moins de 4 partants.

Une coupe sera remise à la première féminine.